



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6, 4.5, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 2.3), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 5.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-LaÛre DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 2.5), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.5), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1 et jusqu'au 3.5), M. Philippe GONON (jusqu'au 7.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 2.5), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 4.3), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 2.3), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.4) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC (à partir du 1.1.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagnay** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.3), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Palousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT **Beure** : Mme Chantal JARROT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Oriane DELAGUE **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines** : Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Pascale HANUS **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars** : M. Philippe BELUCHE, Mme Christine BITSCHENE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT **Thise** : Mme Laurence GUIBRET **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : M.J. BERNABEU, E. BRIOT (à partir du 2.4), G. CHALNOT (à partir du 5.4), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), E. DUMONT, M. EL YASSA, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 2.1), J. GROSPERRIN, S. JOLY, T. MORTON (jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH (à partir du 2.4), A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), C. JARROT (à partir du 1.1.4), C. BOTTERON, Y. GUYEN, C. LINDECKER, M. DONEY, A. LEUCI, P. HANUS, M.C. MARTINET, J.M. BOUSSET

Mandataires : A. PARIS, C. LIME (à partir du 2.4), F. ALLEMAN (à partir du 5.4), S. WANLIN, C. CAULET (jusqu'au 2.4), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, M.L. DALPHIN (à partir du 2.1), P. BONNET, E. MAILLOT, P. CURIE (jusqu'au 2.4), N. BODIN, P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), C. WERTHE (à partir du 2.4), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.2), P. CHANEY (à partir du 1.1.4), P. GUILLAUME, B. ANDREOSSO, V. FIETIER, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU, J.M. CAYUELA, A. SALOMEZ

Délibération n°2015/002905

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2015

Décision Modificative n°2 - 2015

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°2 comprend :

* sur le budget principal :

- l'intégration de recettes (+ 45 K€) suite à la perception de rôles supplémentaires et aux notifications (fiscalité et allocations compensatrices),
- des annulations de rattachements de dépenses 2014 (+ 30,2 K€ de recettes),
- de nouvelles demandes des services (96,2 K€) financées par l'ajustement de dépenses et par des redéploiements (entre projets ou entre chapitres budgétaires),
- l'ajustement des dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement pour des raisons techniques (- 379 K€),

* sur le budget annexe Transports :

- une augmentation de l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2^{ème} phase » financée par une diminution de l'AP/CP « Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts » et des crédits liés aux travaux de sécurité incendie du remisage couvert du dépôt de Planoise,
- un ajustement des crédits pour le versement d'intérêts moratoires (+ 63 K€),
- des annulations de rattachements de dépenses 2014 (+ 63 K€ de recettes),
- l'inscription d'une recette de FCTVA (472 K€) qui permet de réduire le recours prévisionnel à l'emprunt,

* sur le budget annexe CRR :

- une révision de l'AP/CP « Cité des Arts »,
- une augmentation du remboursement anticipé d'emprunt de 21 K€.

La Décision Modificative n°2 conduit à une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt. Ce dernier s'élève à 26,1 M€ et concerne uniquement le budget annexe Transports.

Dans la continuité des exercices précédents, le Budget primitif 2015 et le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2015-2020 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

I. Allocations compensatrices

Les pertes de ressources résultant notamment de l'augmentation des bases exonérées de taxe d'habitation prévue par la Loi de Finances du 29 décembre 2013 sont compensées par l'Etat selon les dispositions prévues en Loi de Finances. Le montant des allocations compensatrices 2015 notifiées dans l'état 1259 s'élèveront à 1,6 M€, soit + 9 K€ par rapport au montant prévu au BP 2015.

Recettes de fonctionnement en 74	+ 9 285 €
----------------------------------	-----------

2. Fiscalité

Selon les dernières notifications fiscales transmises par la Direction Régionale des Finances Publiques, le Grand Besançon a reçu des rôles supplémentaires relatifs à la taxe d'habitation 2013 et 2014 pour un montant de 35 734 €.

Recettes de fonctionnement en 73	+ 35 734 €
----------------------------------	------------

3. Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) des bâtiments 13 et 29 à la Grette

La MOUS vise à accompagner les habitants des immeubles qui seront démolis dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024.

Elle devait initialement être prise en charge par le bailleur Grand Besançon Habitat. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a cependant souhaité, alors qu'il n'existe pas de stratégie de mixité sur l'agglomération et que cette opération intervient par anticipation sur la convention NPNRU, que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par l'Agglomération au titre de sa compétence Habitat. En 2015, aura lieu la MOUS du bâtiment 13 (66 K€) puis en 2016 la MOUS du bâtiment 29 (360 K€).

Ces montants devraient être pris en charge à hauteur maximum de 50 % du montant HT par l'ANRU (décision après comité d'engagement de l'automne - règlement financier ANRU non arrêté à ce jour). Par ailleurs, les sommes HT restant à la charge de la CAGB devraient être cofinancées par GBH (pourcentage à négocier).

Il est proposé de financer les dépenses 2015 (66 K€) pour partie par les nouvelles recettes évoquées ci-dessus (45 K€).

Dépenses d'investissement en 23	- 20 981 €
Dépenses d'investissement en 21	+ 66 000 €

4. Annulation de rattachements

Un travail des services et de la direction des Finances sur le suivi des rattachements est effectué tout au long de l'année. Il est proposé d'inscrire des crédits afin d'annuler deux rattachements 2014 qui n'ont pas été soldés ce qui constitue une recette 2015 de 30,2 K€.

L'annulation de recettes rattachées en N constitue une dépense sur l'exercice N+1. L'annulation de dépenses rattachées en N constitue une recette sur l'exercice N+1

Les rattachements correspondent :

- à un soutien financier accordé à l'université en faveur du projet LUX (projet économique territorial et scientifique) et au programme d'efficacité numérique 2014 : 18,4 K€,
- à des frais de maintenance de l'applicative Maximo et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les installations téléphoniques : 11,8 K€.

Il est proposé de réinscrire les crédits pour ces dépenses qui doivent intervenir au cours de l'année 2015.

Recettes de fonctionnement en 77	+ 30 200 €
Dépenses de fonctionnement en 65	+ 30 200 €

5. DTIC - Logiciel RH (dépenses partagées Ville / Agglomération)

La réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) est une obligation légale depuis 2012. Tout employeur doit donc se mettre en conformité et doit procéder à l'évaluation des risques professionnels encourus par ses agents. Ceci doit être consigné dans un dossier appelé Document Unique. Ce document doit être mis à jour une fois par an. Il est donc proposé d'acquiescer un logiciel assurant la gestion de ces données.

Dépenses d'investissement en 20	+ 40 000 €
---------------------------------	------------

6. Charges locatives

L'assemblée générale de la copropriété pour le site de la City, qui a eu lieu le 30 juin dernier, se conformant à la législation récente à l'accessibilité des personnes handicapées, a voté des travaux alourdissant notre quote-part de charges pour l'exercice 2015.

Dès lors, il est proposé d'abonder le budget 2015 de 45 K€.

Dépenses de fonctionnement en 011	+ 45 000 €
-----------------------------------	------------

7. Dépenses imprévues

Pour faire suite à une remarque de la Préfecture sur l'interprétation de l'article L.2322-1 du CGCT, s'agissant du mode de calcul des dépenses imprévues, il est proposé d'ajuster le montant des dépenses imprévues d'investissement (- 24 K€), de fonctionnement (- 355 K€) et de l'enveloppe d'investissement, pour l'équilibre de deux sections.

Dépenses d'investissement en 020	- 24 000 €
Dépenses de fonctionnement en 022	- 355 000 €
Dépenses d'investissement en 23	+ 273 019 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020 (redéploiements de crédits)

1. Fonds d'intervention Economique (FIE)

Le Budget 2015 relatif au FIE en investissement s'élève à 668 052 €. Au regard des engagements pris auprès des sociétés pour leur implantation sur le territoire du Grand Besançon, l'état des subventions au titre du FIE est estimé à 718 052 € pour 2015.

Il est proposé de financer le besoin supplémentaire de 50 K€ par un redéploiement de crédits issus du FIE location (fonctionnement) car les sollicitations d'aide aux loyers ont été moins nombreuses.

Dépenses de fonctionnement en 65	- 50 000 €
Dépenses d'investissement en 204	+ 50 000 €

2. Exemplarité des bâtiments

Le Grand Besançon souhaite réaliser une étude d'optimisation énergétique du patrimoine de l'agglomération (installation de capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation sur la pépinière des Andiers et celle de Témis, étude de récupération de chaleur issue des compresseurs de Témis et de la pompe à chaleur de la Cité des Arts). Cette étude est estimée à 20 K€. Il est proposé de la financer par un redéploiement des crédits « fonds Isolation ».

Dépenses d'investissement en 204	- 20 000 €
Dépenses d'investissement en 20	+ 20 000 €

3. APICP « Pépinière maraîchère »

Le chemin d'accès aux tunnels de culture est très dégradé, notamment du fait des ruissellements et de l'augmentation des circulations. La situation va empirer : des travaux d'empierrement de chemin et de gestion des eaux de ruissellement des tunnels sont à réaliser (20 K€). De plus il est proposé de planter environ 1,5 km de haies dans un objectif de limiter les effets du vent, diminuer le ruissellement, proposer une production fruitière d'appoint et améliorer la biodiversité sur le site : les travaux de plantation seront réalisés dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Châteaufarine. Ces travaux de plantation se dérouleront en deux tranches à l'automne 2015, puis 2016. Le coût d'achat des plants et toiles de plantation est estimé à 15 K€.

Il est proposé de réaliser ces dépenses sur les reliquats de l'opération mais cela nécessite une modification des chapitres budgétaires.

Dépenses d'investissement en 23	- 35 000 €
Dépenses d'investissement en 21	+ 35 000 €

4. AP/CP « Equipements fluviaux »

Un transfert de chapitre budgétaire au sein de l'AP « Equipements fluviaux » est nécessaire pour permettre de payer des surcoûts concernant l'opération en cours sur Deluz (aménagement d'un bâtiment d'accueil pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute) liés à la découverte de soubassements qu'il a fallu combler et de traces de pollution qu'il a fallu traiter.

Le prélèvement de crédits d'études (- 5 K€) ne remet pas en cause le paiement des études sur l'opération bâtiment d'accueil de Deluz, ni le démarrage des études sur le projet de mise aux normes, accessibilité, extension de la capitainerie de Besançon qui est en court.

La livraison du bâtiment d'accueil de Deluz est prévue à l'automne 2015 et sa mise en service à compter de la saison touristique 2016.

Dépenses d'investissement en 20	- 5 000 €
Dépenses d'investissement en 23	+ 5 000 €

5. Révision des échéanciers des AP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 » et « Subventions PLH 2006-2012 Construction de logements locatifs publics »

Pour information, bien qu'il s'agisse des mêmes chapitres budgétaires, les virements de crédits entre AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération de révision d'AP/CP lors d'une session budgétaire (Cf. rapport révision d'AP/CP).

D'une part, le Grand Besançon doit faire face à un fort accroissement des demandes de versement en 2015 sur l'Autorisation de Programme (AP) « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 », d'autre part, un bon nombre d'opérations de production de logements locatifs publics agréées jusqu'en 2012 a fait l'objet de demandes de prorogation en raison de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opérationnelle des projets et connaît un rythme de réalisation plus long que celui constaté en moyenne sur les précédentes années.

Ainsi, il convient de diminuer le Crédit de Paiement (CP) 2015 de l'AP « Subventions PLH 2006-2012 Construction de logements locatifs publics » de manière à ce qu'il s'approche du montant actualisé des demandes de versement d'acomptes et de soldes, tout en dégagant la somme nécessaire à la satisfaction des demandes de versement portant sur l'opération « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 » (soit une diminution de 400 439 €).

C/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 405 019 € pour atteindre 13 364 626,93 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DMI 2015	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2015 +DMI 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	84 144 939.73	-329 800.00	83 815 139.73	106 320 511.66	75 219.00	106 395 730.66
Ordre	9 560 349.00		9 560 349.00	344 385.00		344 385.00
Virement de section à section	12 959 607.93	405 019.00	13 364 626.93	0.00		0.00
TOTAL	106 664 896.66	75 219.00	106 740 115.66	106 664 896.66	75 219.00	106 740 115.66
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DMI 2015	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2015 +DMI 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	31 762 497.62	405 019.00	32 167 516.62	9 586 925.69	0.00	9 586 925.69
Ordre	344 385.00		344 385.00	9 560 349.00		9 560 349.00
Virement de section à section	0.00		0.00	12 959 607.93	405 019.00	13 364 626.93
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00
TOTAL	32 106 882.62	405 019.00	32 511 901.62	32 106 882.62	405 019.00	32 511 901.62

Une présentation par chapitre est présentée en partie V.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières impactant le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

FCTVA

Par courrier du 14 août 2015, la Préfecture sollicite le Grand Besançon afin que le budget 2015 au titre du FCTVA soit ajusté au montant sollicité dans nos états déclaratifs transmis à ses services en février et juillet 2015 et en cours d'instruction.

Recettes d'investissement en 10	+ 471 716,52 €
---------------------------------	----------------

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020 (redéploiements de crédits)

1. Annulation de rattachements

Un travail des services et de la direction des Finances sur le suivi des rattachements est effectué tout au long de l'année. Il est proposé d'inscrire des crédits pour annuler les dépenses de rattachements 2014 qui n'ont pas été réalisées ce qui constitue une recette 2015 de 63 K€.

L'annulation de recettes rattachées en N constitue une dépense sur l'exercice N+1. L'annulation de dépenses rattachées en N constitue une recette sur l'exercice N+1.

Recettes de fonctionnement en 77	+ 63 000 €
----------------------------------	------------

2. Intérêts moratoires

La loi du 28 janvier 2013 concernant les intérêts moratoires renforce les systèmes d'indemnisation du créancier en cas de retard, en instaurant :

- le versement supplémentaire d'une indemnité forfaitaire de recouvrement, qui s'élève à 40 € par facture en retard,
- une majoration du taux d'intérêts moratoires (taux BCE + huit points, soit 8,05 %).

Compte tenu des demandes des entreprises connues à ce jour, il est proposé de revaloriser les crédits relatifs aux intérêts moratoires de 63 K€.

Pour autant, l'ensemble des services du Grand Besançon sont mobilisés afin de respecter le délai global de paiement, dans l'intérêt des entreprises et des partenaires.

Dépenses de fonctionnement en 67	+ 63 000 €
----------------------------------	------------

3. AP/CP « Dépôt de Planoise phase 2 »

Lors de la Décision Modificative n°1, l'AP « Dépôt de Planoise phase 2 » a été augmentée de 20 000 € afin de procéder au retrait de matériaux amiantés découverts sous des ragréages et de créer un auvent pour sécuriser les déplacements des convoyeurs de fonds (demande du délégataire). L'Autorisation de Programme (AP) a été ainsi portée de 1 950 000 € à 1 970 000 €.

En DM n°2 un budget supplémentaire de 52 000 € est sollicité. Toutefois, ce n'est pas le montant de l'opération « Rapatriement des locaux » qui a évolué. Depuis la DM n°1, il s'établit à un peu moins de 1 485 000 €. Cette augmentation provient d'une erreur matérielle commise lors de l'évaluation du crédit disponible en 2015 est nécessaire pour effectuer les paiements liés à cette opération. En effet, l'AP « Dépôt de Planoise phase 2 » comprend plusieurs projets dont le rapatriement des locaux de Trey vers le dépôt de bus de Planoise et la réalisation du Poste de Contrôle Centralisé (PCC). Or, ont été affectées, au niveau du CA 2014, sur l'opération « Rapatriement des locaux » des dépenses effectuées dans le cadre du PCC. De fait, les crédits nécessaires pour payer le solde de l'opération « Rapatriement des locaux » ont été sous-estimés de 52 K€.

Cette augmentation est financée par une diminution de 20 K€ de l'AP/CP « Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts » et de 32 K€ sur les crédits dédiés aux travaux de sécurité incendie du remisage couvert du dépôt de Planoise. Ces réductions de crédits sont réalisables grâce à une attribution favorable des marchés.

Dépenses d'investissement en 23	+ 52 000 €
Dépenses d'investissement en 23	- 52 000 €

Bien qu'il s'agisse des mêmes chapitres budgétaires, les virements de crédits entre AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération de révision d'AP/CP lors d'une session budgétaire. (Cf. rapport révision d'AP/CP).

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt est diminué de 0,5 M€ pour atteindre 26,1 M€. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et atteint 3 126 014,83 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de 11,2 M€ n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DM 1 2015	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2015 +DMI 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	38 553 038.00	63 000.00	38 616 038.00	44 756 096.00	63 000.00	44 819 096.00
Ordre	3 923 930.17		3 923 930.17	846 887.00		846 887.00
Virement de section à section	3 126 014.83		3 126 014.83	0.00		0.00
TOTAL	45 602 983.00	63 000.00	45 665 983.00	45 602 983.00	63 000.00	45 665 983.00
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DM 1 2015	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2015 +DMI 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	55 158 108.71	0.00	55 158 108.71	22 408 665.02	471 716.52	22 880 381.54
Ordre	1 346 887.00		1 346 887.00	4 423 930.17		4 423 930.17
Virement de section à section	0.00		0.00	3 126 014.83		3 126 014.83
Besoin de financement par emprunt				26 546 385.69	-471 716.52	26 074 669.17
TOTAL	56 504 995.71	0.00	56 504 995.71	56 504 995.71	0.00	56 504 995.71

Une présentation par chapitre est présentée en partie V.

III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2015 et le PPIF 2015-2020

I. AP/CP Cité des Arts

En dépenses, le total de l'AP/CP est augmenté de 10 947 € pour atteindre 45 113 377 € (dont 26,68 M€ de participation inchangée de la CAGB et 18,43 M€ de participation des partenaires augmentée de la même somme).

L'augmentation du CP 2015 est due à la prise en compte de la part imputable à la Région pour les derniers travaux réalisés en fin d'opération (correction de l'acoustique du PIXEL).

En recettes, le montant total de l'AP/CP est augmenté d'autant et correspond au remboursement par la Région de cette part de travaux.

Par ailleurs, le montant des travaux mis en régie est estimé à 151 121 € alors que la recette lors de la dernière révision de l'AP était estimée à 133 840 €. Le montant des recettes de l'AP est augmenté de 17 281 €.

Dépenses d'investissement en 45	+ 10 947 €
Recettes d'investissement en 45	+ 10 947 €
Recettes d'investissement en 23	+ 17 281 €

2. FCTVA

Par courrier du 14 août 2015, la Préfecture sollicite le Grand Besançon afin que le budget 2015 au titre du FCTVA soit ajusté au montant sollicité dans nos états déclaratifs transmis à ses services en février et juillet 2015 et en cours d'instruction.

Recettes d'investissement en 10	+ 3 651,05 €
---------------------------------	--------------

3. Augmentation du remboursement anticipé d'emprunt

Afin d'équilibrer la DM n°2, il est proposé d'augmenter la prévision budgétaire permettant le remboursement anticipé d'emprunt de 21 K€.

Dépenses d'investissement en 16	+ 20 932,05 €
---------------------------------	---------------

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et atteint 678 000,23 €. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de 5,8 M€ n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2015 +DM I 2015	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2015 +DMI 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	6 231 583.00	0.00	6 231 583.00	7 101 583.23		7 101 583.23
Ordre	192 000.00		192 000.00			0.00
Virement de section à section	678 000.23		678 000.23			0.00
TOTAL	7 101 583.23	0.00	7 101 583.23	7 101 583.23	0.00	7 101 583.23
Section d'investissement	Dépenses BP 2015 +DM I 2015	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2015 +DMI 2015	Recettes DM2	TOTAL
Réel	4 473 150.02	31 879.05	4 505 029.07	3 603 149.79	31 879.05	3 635 028.84
Ordre		0.00	0.00	192 000.00	0.00	192 000.00
Virement de section à section				678 000.23	0.00	678 000.23
Besoin de financement par emprunt				0.00		0.00
TOTAL	4 473 150.02	31 879.05	4 505 029.07	4 473 150.02	31 879.05	4 505 029.07

Une présentation par chapitre est présentée en partie V.

IV. Besoin de financement par emprunt diminué de 0,5 M€

Besoin de financement par emprunt après DM N°2			
	BP + DM I 2015	DM N°2	Total
Budget principal	0	0	0.00
Budget annexe TRANSPORTS	26 546 386	-471 717	26 074 669
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
TOTAL	26 546 386	-471 717	26 074 669

V. Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	56 800.00	73	Impôts et taxes	35 734.00
022	Dépenses imprévues	-355 000.00	74	Dotations, subventions et participations	9 285.00
65	Subventions	-31 600.00	77	Produits exceptionnels	30 200.00
023	Virement à la section d'investissement	405 019.00			
TOTAL		75 219.00	TOTAL		75 219.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	55 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	405 019.00
204	Subventions d'équipements versées	30 000.00			
21	Immobilisations corporelles	101 000.00			
23	Immobilisations en cours	243 019.00			
020	Dépenses imprévues	-24 000.00			
TOTAL		405 019.00	TOTAL		405 019.00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
67	Charges exceptionnelles	63 000.00	77	Produits exceptionnels	63 000.00
TOTAL		63 000.00	TOTAL		63 000.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	0	16	Emprunts et dettes assimilées	-471 716.52
23	Immobilisations en cours	0	10	Dotations Fonds divers Reserves	471 716.52
TOTAL		0	TOTAL		0

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
			10	Dotations Fonds divers Reserves	3 651.05
16	Emprunts et dettes assimilées	20 932.05	23	Immobilisations en cours	17 281.00
45	Opérations pour le compte de tiers	10 947.00	45	Opérations pour le compte de tiers	10 947.00
041	Opérations patrimoniales		16	Recours à l'emprunt	
TOTAL		31 879.05	TOTAL		31 879.05

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de décision modificative n°2 2015.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 11

